

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2024**

N°DCM-2024-073

OBJET :

**DELEGATIONS DE SERVICE
PUBLIC**

Rapport d'activités 2023

Centre nautique Aquadombes

L'an deux mille vingt-quatre le neuf septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 3 septembre 2024, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme CARLOT-MARTIN - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - Mme BUJALANCE MERLIN - Mme COUTURIER - M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. JANNET - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

M. DUPUPET représenté par M. MARTINON - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX.

Absent : M. POCHON.

Membres en exercice : 27

Membres présents : 24

Membres votants : 26

Madame Huguette BROCHARD est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales faisant obligation aux communes de présenter à l'assemblée délibérante le rapport annuel d'activités pour toutes les Délégations de Service Public (DSP) ;

Madame BIAJOUX rappelle aux conseillers municipaux que la société Equalia gère l'équipement Aquadombes, depuis le 1^{er} juillet 2022 et pour une durée de cinq ans. Le rapport annuel 2023 du délégataire a été adressé avec la convocation du conseil municipal ;

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (26 voix pour),

PREND ACTE du rapport d'activités 2023 sur la gestion et l'exploitation du Centre nautique Yves Clayette Aquadombes.

Ainsi délibéré le 9 septembre 2024

Le Maire,
Patrick MATHIAS



Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification

Le : 19 SEP. 2024

Et dépôt en Préfecture

Le : 19 SEP. 2024

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.